

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille seize  
le : 11 mars à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2016.



**PRESENTS** : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Pierre DEOUS, Mme Patricia GEGARD, M. Jean-Bernard DIFRAJA (Adjoints), M. Jean-Pierre BOUTONNET, Mme Nicole BRUNN ROSSO (Conseillère Déléguée), Mme Florence PORTA, M. Gilles DUDOUIT, M. André FUNEL, M. Laurent SANSONNET, Mme Pauline LAUNAY, M. Jocelyn PARIS

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Marie TORTAROLO, M. René RICOLFI, Mme Cécile GOMEZ, Mme Céline GIORDANO

**ABSENTS** : Mme Mireille BRIGNAND, M. Gérald ABEL, M. Pierre COURRON, Mme Séverine RAP

**PROCURATIONS** : Sabine FRANZE à Florence PORTA, Gabrielle SPARMA à Jean-Marc DELIA, Frédéric GIRARDIN à Patricia GEGARD

**SECRETAIRE** : Pauline LAUNAY

## Ordre du jour du Conseil Municipal

*Compte rendu de la séance du 26 février 2016*  
Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Décisions

### FINANCES :

1. Modification demande de subventions – Maison de Santé

### INFORMATIONS :

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30*

*Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2016 est approuvé à l'unanimité. Jocelyn aimerait qu'il soit dit qu'il soit porté attention aux leds blanches. Il précise qu'il vaut mieux mettre des leds ambrés.*

## **FINANCES**

### **2016.11.03 – 01 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'une maison de santé pour les professionnels de santé comprenant également une pharmacie et une résidence autonomie, et a approuvé l'adoption d'une convention entre Habitat 06 et la collectivité.

En 2014, une estimation financière de cet équipement a été effectuée par Madame Audrey Le Hénaff, architecte urbaniste, pour un montant de 1 400 000 euros H.T. hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité, coordinateur sécurité incendie, frais divers et imprévus. Sur cette base, des subventions ont été sollicitées auprès de divers organismes pour contribuer au financement de cet aménagement.

Depuis, le projet a évolué avec notamment le conventionnement entre Habitat 06 et la commune, Habitat 06 portant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet. Par ailleurs, les professionnels de santé ont précisé leurs besoins modifiant sensiblement le bâtiment initial. Aussi, au regard de l'évolution de l'estimation dont le montant HT a été porté à 2 085 660 €, et afin de conduire au mieux ce projet, Il convient de modifier le plan de financement.

Par ailleurs, en 2014, la commune de Saint Vallier de Thiey a été retenue pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourgs pour son rôle avéré de centralité, de proximité et pour son évolution démographique. En effet, la commune de Saint Vallier de Thiey est la commune qui a connu le taux de croissance démographique le plus important du département des Alpes Maritimes. Le dossier de candidature a été effectué en partenariat avec la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Ce dossier d'appel à manifestation d'intérêts prévoyait, par la fiche action 14, la création d'une maison de santé couplée à une résidence autonomie. Toutefois, la candidature n'a pas été retenue en commission nationale.

Considérant l'évolution démographique de la commune, dont la population totale INSEE atteint 3 584 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sa position géographique stratégique entre ville et montagne, et même si le niveau d'équipement est satisfaisant d'un point de vue quantitatif ; les équipements ne correspondent plus toujours aux attentes de la population et ne permettent pas de développer une politique ambitieuse de développement. Aussi, une adaptation permanente de ces équipements est nécessaire.

C'est pourquoi la commune souhaite déposer un dossier de demande de financement pour ce projet structurant dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016. En effet, au regard de l'enjeu local de la maison de santé, et son effet structurant sur la qualité de vie locale et sur l'attractivité du territoire, ce projet semble éligible et pourrait entrer dans la deuxième enveloppe de ce fonds de soutien, dans le cadre de la création de bâtiments municipaux liés aux services publics.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement suivant :

Montant de la dépense :	
Montant HT	2 085 660,00 €
Montant TTC	2 502 792,00 €
<b>ETAT</b>	
Soutien à l'investissement local ou DETR	420 000,00 €
FNADT	100 000,00 €
<b>CONSEIL REGIONAL PACA</b>	521 415,00 €
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES</b>	365 485,75 €
Part communale TTC	1 095 891,25 €
Remboursement FCVTA	410 558,00 €
Autofinancement commune	685 333,25 €

La commune pourra également solliciter des fonds européens pour compléter ce plan de financement, tout en respectant le principe des 80 % du total du subventionnement possible.

Après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix contre (Jocelyn Paris) :

- De rapporter la délibération n°2016-26.02-08,
- D'approuver les propositions telles que, ci-dessus, présentées, dont le plan de financement.
- De solliciter les subventions, conformément au plan de financement de la présente délibération, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- De charger le Maire ou l'un de ses représentants de procéder à toutes les démarches nécessaires à la composition et au traitement des dossiers.

### **INFORMATIONS :**

*Monsieur le Maire précise qu'une expertise est prévue le 16 mars 2016 pour le sinistre du Chemin des Sources.*

*Monsieur le Maire expose également que les opérations préalables à la réception de l'Espace du They vont commencer à partir du 31 mars 2016.*

*Fin de la séance : 18 heures 39 minutes.*

Le Maire,

Jean-Marc DELIA